



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse
Case postale 2230 CH-3001 Berne
cran02@bluewin.ch - www.cran.ch - IBAN: CH86 0900 0000 3051 4517 5



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 JUIN 2025

NIGÉRIAN SOUMIS AU SUPPLICE DE GEORGE FLOYD À LAUSANNE

La Police la plus tueuse de Noirs en Suisse a encore frappé !

Le 25 mai 2025, Michael KENECHUKWU EKEMEZIE, 39 ans, a trouvé la mort dans les locaux de la police municipale lausannoise. Ce jeune Noir a d'abord été victime de profilage racial, interpellé violemment parce que Noir et présumé « dealer ». Une fois au poste, et comme d'habitude, il aurait été vite pris d'un « malaise » et les secours auraient tenté en vain de le réanimer, selon la police. Un témoignage recueilli par la RTS (Radio Télévision Suisse), met plutôt en avant une « *intervention musclée* » (1) : tel George Floyd, le Nigérian avait le visage écrasé contre le sol et gémissait de douleur.

Les quatre policiers incriminés sont poursuivis pour « homicide par négligence ». Une enquête a été ouverte et une autopsie ordonnée. En attendant les résultats, les quatre présumés meurtriers sont maintenus à leur poste, malgré les risques de récidive et de mort d'homme qui planent avec ces policiers.

Aux tableaux de chasse affichés par les polices du pays, Vaud peut se targuer de rafler à lui seul près de la moitié des homicides de Noirs : six sur treize dénombrés par le CRAN depuis 2001. Jamais condamné ni en justice ni par les élus politiques, ce carnage est juste à corriger pour éviter la justice : en tirant dans les genoux, selon une élue (2).

Très militant dans son quartier lausannois, KENECHUKWU EKEMEZIE était marié au pays et père de deux enfants aujourd'hui orphelins. D'autres suppliciés l'ont précédé.

Nombre record d'homicides de Noirs dans le Canton de Vaud, avec impunité totale

- 1) Michael KENECHUKWU EKEMEZIE est le dernier à trouver la mort entre les mains de la Police vaudoise, dans ses locaux, le 25 mai 2025. La criminalisation au faciès, qui a valu à la Suisse une récente condamnation ferme de la Cour européenne des droits humains l'y destinait.
- 2) Roger Nzoy WILHELM, 37 ans, d'origine sud-africaine et suisse de naissance, domicilié à Zürich, se fait tirer dessus trois fois, à bout portant. Arrivé avec un collègue pour calmer un jeune homme plutôt perturbé et qui le menaçait avec un petit couteau, selon les témoins, sur un quai de gare à Morges, ce policier l'a laissé se vider de son sang sans lui apporter les premiers soins.
- 3) Mike BEN PETER, Nigérian, 39 ans et père de famille, trouve la mort le 28 février 2018 à la suite d'un injuste profilage racial ayant entraîné un violent placage au sol. Interpellé en ville de Lausanne, soupçonné par délit de faciès d'être « un trafiquant de drogue » sur la seule base du profilage racial. Immobilisé de longues minutes sur le ventre, comme George Floyd, le supplice lui sera fatal.

- 4) **Lamin FATHY**, jeune ressortissant gambien de 23 ans, est interpellé par la police le **24 octobre 2017**, sur la base du seul profilage racial : il a été arbitrairement pris pour un autre Noir qui était recherché dans une ville de Lausanne comptabilisant plusieurs dizaines de milliers de Noirs. Conduit dans un poste de police, il y meurt dans de très étranges circonstances jamais élucidées.
- 5) **Hervé Bondembe MANDUNDU**, un jeune Noir de 27 ans, originaire de RDC et citoyen suisse, sera **tué le 6 novembre 2016**, à Bex/VD, par le chef de deux patrouilles de police (soit cinq agents) appelés pour le neutraliser, dans une querelle entre voisins. Menacés avec un couteau de cuisine, le plus gradé des policiers trouvera mieux d'abattre le jeune de plusieurs balles sur le champ.
- 6) **Un Sierra-Leonais** (nom non publié) de 26 ans, perd la vie le **16 mars 2008** dans les locaux de la Gendarmerie du Sentier, à Yverdon/VD, à la suite - déjà - d'un « *malaise* », après son interpellation pour trouble à l'ordre public et visiblement sous l'influence de l'alcool. L'autopsie commandée par la police mettra plutôt en avant une approximative « *intoxication médicamenteuse ou de drogue* ».

Une Police fière, exhibant sa culture de destruction des corps Noirs et son impunité



Ci-contre : S'inspirant du sinistre KKK ? Un policier lève le pouce de satisfaction à côté d'un *tag* sur la mort de Mike Ben Peter. Cette image est issue des groupes WhatsApp des policiers vaudois, selon une émission de la RTS (3). Impunité totale : aucune enquête, donc aucune sanction éventuelle n'ont suivi cet acte.

Ci-dessous : Les deux clichés d'humiliation publique des Noirs ont été pris à Lausanne. Ils donnent un aperçu de la culture-maison dans laquelle baigne, se façonne et excelle le policier vaudois : razzias négrières, exhibition publique du produit de chasse, humiliations destructrices de corps Noirs, avant d'actionner à tout moment le « *Permis de tuer par légitime défense* » ... Pourtant, la *Loi sur les stupéfiants* (art.19 & suiv.) poursuit et punit de manière non discriminatoire les deux protagonistes du « *dealing* », ces deux co-délinquants : le vendeur et son client l'acheteur consommateur. Mais, jamais des images exhibent et humilient aussi volontairement, comme ci-dessous, les corps Blancs présents et visibles dans ce trafic des stupéfiants non généré par les seuls Noirs !



A gauche : Trophées de chasses (aux « *nègres* »). Image tirée de l'émission *Mise au point* de la RTS (14.3.2013).
A droite : Noirs dénudés dans l'espace public avant fouille anale (Photo Keystone de Sébastien Féval, 2011)

A ce sujet, en 2007, un rapport interne de la police vaudoise citait de sidérants témoignages recueillis de policiers et ex-policiers, sous anonymat, sur la réalité des violences racistes anti-Noires : « *Les Blacks se faisaient tabasser alors qu'ils n'avaient pas de drogue sur eux et qu'ils possédaient des papiers en règle. Nos rapports d'intervention faisaient état d'agressivité du suspect pour justifier les hématomes* » (4).

Une Justice faisant corps avec ses références : le Code Noir de sinistre mémoire

Le *Code Noir*, promulgué en France par Louis XVI ainsi que dans d'autres pays européens, est ce bréviaire de « *Bonnes Pratiques* » érigeant systématiquement en norme l'injustice à l'égard des Noirs. Bien intégré dans l'ordre juridique européen, la France vient d'ordonner seulement cette année sa dissolution. Il n'en continue pas moins d'imprégner les mentalités de manière toujours binaire : en corrélation, le Blanc est a priori innocent et tout Noir est un présumé délinquant en puissance. (5)

C'est donc tout à fait normal, pour les policiers, lorsqu'un Noir est identifié par profilage racial comme « *dealer* », c'est lui et uniquement lui qui va être ciblé, pris en chasse, attrapé et neutralisé par étouffement ou par balles. Le partenaire Blanc du « *préssumé dealer* » sera préservé de cette humiliation publique. Il ne subira pas le même sort, bien que tous les deux soient des présumés délinquants, au sens de la Loi sur les Stupéfiants. Les autorités (Police, Justice, Elus) limitent ainsi la lutte contre le marché de la drogue à une opération : noircir les Noirs et blanchir les Blancs impliqués. Le respect scrupuleux du Blanc acheteur a toujours pour corollaire un très zélé acharnement policier anti-Noir.

A la suite de la plainte de la famille de Mike Ben Peter, la « *justice* » vaudoise a blanchi les six policiers incriminés. Leur chef leur tiendra aussitôt ces stimulantes paroles : « *Aujourd'hui, la justice dit aux policiers : « Vous avez fait votre travail. Vous avez rempli votre mission de protection de la population »* (6). Bien entendu, les Noirs ne sont pas une espèce à protéger. Eviter de noircir les Blancs acheteurs devient un acte de haute bravoure au sein de la police vaudoise. Même avec morts d'hommes !

Ainsi, dans l'affaire Mandundu, par exemple, le policier intervenu avec cinq collègues lourdement armés et poursuivi pour meurtre par la famille, sera acquitté pour « *légitime défense* ». L'année suivante, sa hiérarchie rajoutera une couche : il sera promu sergent ! Quant à la famille congolo-suisse endeuillée et éplorée, elle attendra longtemps les condoléances officielles des autorités vaudoises ...

Haro sur les Ambassades africaines en Suisse ? Black (Migrants) Lives Matter !

Devraient-ils démissionner en bloc ? La diaspora africaine en Suisse s'interroge souvent. A quoi servent les ambassades africaines en Suisse, au regard des humiliations récurrentes et du constant déni de leur dignité et droits humains ? Comme d'habitude, aucune réaction enregistrée de leur part à ce jour, à notre connaissance. Pourtant, les migrants africains en Europe sont les premiers bailleurs de fonds au profit de l'Afrique, selon la Banque mondiale ou le FMI (7). Sans eux, les pays africains seraient encore plus frappés par la paupérisation instaurée par les razzias esclavagistes et la colonisation de l'Afrique.

Car, même les salaires des diplomates seraient très compromis. Il suffirait pourtant de prendre exemple sur la Suisse et amener ses autorités à veiller au respect et à la protection de celles et ceux qui par leurs transferts d'argent contribuent aux salaires des diplomates. De plus, malgré les crimes avérés des multinationales suisses contre l'environnement africain, le Conseil fédéral n'a jamais renoncé à prendre leur défense, à les protéger. Car ces firmes, même criminelles, sont ses meilleurs payeurs d'impôts (8). En outre, se préoccuper de ses concitoyens dans le pays d'affectation est un devoir et une fierté à la fois.

De ce qui précède,

- **Le CRAN adresse avant tout ses condoléances les plus émus** à la famille et à l'entourage du jeune Nigérian qui vient de succomber devant une violence policière et une justice anti-Noirs. Mais Justice sera rendue un jour à tous ces jeunes Noirs victimes à ce jour des traitements négricides, inhumains et dégradants de la police suisse et de la caution que leur apportent les structures judiciaires !
- **Le CRAN invite les autorités politiques vaudoises** à poser un geste fort pour condamner et **stopper cette série Noire** de destructions récurrentes des vies de jeunes à cause d'un **Permis de tuer** accordé aux policiers et qui ne fait que remplir d'inquiétude et de frustrations des jeunes Noirs, notamment suisses, de plus en plus survoltés face à l'absence de justice et l'arbitraire à leur égard.

Simple hasard ? Le Tribunal cantonal vaudois a ordonné le 28 mai 2025 la réouverture de l'enquête sur la mort de Nzoy. La Chambre pénale des recours demande ainsi de nouvelles mesures d'instruction, contredisant la décision de classement du Ministère public, en 2024. L'obstination judiciaire de la famille et des amis réunis dans « *Justice for Nzoy* » semble en voie de payer.

- **Le CRAN exhorte en particulier le Canton de Vaud** à prendre toutes autres mesures pouvant prévenir en amont les penchants racistes anti-Noirs de certains policiers et citoyens, grâce à un programme de formations dans les écoles et les institutions publiques, avec une approche inclusive associant d'autres structures spécialisées comme l'Université populaire africaine de Genève.
- **Le CRAN exhorte la Confédération** à exiger des cantons le respect de la dignité et de la vie des personnes d'ascendance africaine, afin de traduire dans les faits les engagements internationaux visant à plus de considération envers les Afrodescendants (Durban Plan d'action, Rapports CERD et WGEPAD sur la Suisse, etc.) et auxquelles la Suisse a souscrit sans réserve.
- **Le CRAN exhorte les ambassadeurs africains accrédités en Suisse** à sortir de leur mutisme complice et à devenir plus offensifs ou au moins réactifs auprès des autorités suisses des jeunes qu'on abat sans hésitation, sans respect ni protection de leurs droits humains. Le CRAN est disposé à les convier à des rencontres d'information, de sensibilisation et d'échanges à leur convenance.

Enfin le CRAN se solidarise entièrement avec les revendications formulées par des collectifs et autres groupes constitués pour dénoncer cet énième crime qui, sans mobilisation, risque fort de rester impuni.

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles :

- *André LOEMBE, Vice-Président (079 345 08 52)*
- *MUTOMBO Kanyana, Secrétaire général (079 754 54 85)*

NOTES

1) *RTS (Radio Télévision Suisse-romande, 25.05.2025*

2) *Il s'agit de Josée-Christine Lavanchy, élue UDC de Lausanne, Blick, 28.05.2025*

3) *Voir l'émission Mise au point de la RTS, du 19.06.2023*

4) *Le Matin Dimanche, 30.9.2007*

5) *Lire Luis Sala Molins, Le Code Noir ou le calvaire de Canaan, Paris, PUF, 1987, 1^{re} éd. et 2012, 12^e éd.)*

6) *20 Minutes, 22.06.2023*

7) *Pour l'Afrique, le total des transferts a atteint 54 milliards de dollars en 2023 (Banque mondiale)*

8) *Cfr. Les multiples dénonciations de Public Eye, basé à Berne et Lausanne, et l'Initiative pour des multinationales responsables déposée ce 27 mai 2025 à la chancellerie fédérale à Berne*

Communiqué envoyé pour information à :

- *Presse nationale et internationale en Suisse*
- *Médias des pays africains*
- *Conseillère (ministre) fédérale en charge de la Justice et de la Police, Berne*
- *Conseiller d'Etat (ministre) cantonale en charge de la Justice et de la Police, Lausanne*
- *Gouvernement du Canton de Vaud, Lausanne*
- *Délégué permanent de l'Union Africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève*
- *Président Comité international olympique, Lausanne*
- *Procureur général du Canton de Vaud Lausanne*
- *Commandant de police du Canton de Vaud, Lausanne*
- *Haut-Commissaire de l'ONU pour les droits humains, GE*
- *Groupe d'Experts de l'ONU sur les Personnes d'ascendance africaine, Genève*
- *Commission de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), Genève*
- *Commission européenne sur le racisme et l'intolérance (ECRI), Strasbourg*
- *Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, GE*
- *Ambassadeurs des pays africains en Suisse*
- *Commission fédérale contre le racisme (CFR), Berne*
- *ONGs et associations africaines dans le monde*
- *Toutes ONGs actives dans la défense des droits humains*